les déchets interdits pour votre [poubelle](https://www.fournisseur-energie.com/que-faire-de-mes-dechets/) !

**- Les piles, les batteries ou les ampoules :** vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.

**- Les médicaments périmés :** ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d’avoir l’[assurance](https://www.papercare.fr/assurance-habitation/comparateur/), qu’ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

**- Les déchets d**[**’**](https://www.boutique-box-internet.fr/free/contact/numero-service-client/)**équipements électroniques :** il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l’obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.

**- Les huiles alimentaires :**elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.

**- Les huiles de moteurs et autres huiles de v**[**i**](https://www.papernest.com/telecom/offre-internet/)**dange :** vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.

**- Les pneus :** ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N’hésitez pas à [contacter](https://www.agence-france-electricite.fr/grdf/contacter/), votre garagiste à l’avance pour être sûr qu[’](https://www.boutique-box-internet.fr/offres/)il reprend bien les anciens pneus.

En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.